



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 10271

Texte de la question

M Rene Cazenave signale a M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, que de nombreux combattants des brigades internationales, appeles aussi volontaires de la liberte et, parmi eux, de nombreux Francais, furent extermines lors de la guerre d'Espagne dans la bataille du Jarama et ensevelis parmi 5 000 soldats dans le village de Morata de Tajuna, pres de Madrid. Il lui demande, afin de seconder l'action engagee par quelques survivants de cette heroique bataille, de bien vouloir intervenir aupres des autorites espagnoles afin que toutes dispositions soient prises pour perpetuer dignement la memoire de ces premieres victimes de la Seconde Guerre mondiale pour la defense de la liberte.

Texte de la réponse

Reponse. - Toutes les victimes des guerres qui ont endeuille l'Espagne sont, indistinctement et globalement, honorees par une ceremonie organisee chaque annee, le 12 octobre, jour de la fete nationale espagnole (« Hispanidad »). Cette ceremonie consiste en un depot de gerbe par Sa Majeste le Roi au pied de l'obelisque erige a Madrid, place de la Lealtad. En outre, le Gouvernement espagnol, soucieux avant tout de favoriser la perennite democratique et la reconciliation nationale, apparait le mieux place pour decider s'il y a lieu de commemorer plus particulierement les combattants republicains tombes lors de la guerre civile, et parmi eux les citoyens francais evoques par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Ren•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10271

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 921